

Pourquoi une assurance pour un hôte étranger?

De nombreux citoyens de pays étrangers séjournant pour un certain temps en Allemagne, dans l'UE ou dans les pays de l'espace Schengen y compris la Suisse et le Liechtenstein n'ont souvent qu'une couverture d'assurance insuffisante dans le pays d'accueil, voire aucune. Malheureusement, on ne peut toutefois jamais exclure totalement la maladie ou l'accident, qui impliquent des pertes financières considérables. Que vous soyez en voyage privé ou d'affaires, avec l'assurance avantageuse Care Economy, vous êtes couvert vis-à-vis des frais des soins médicaux nécessaires.

Description de la prestation

Dans le cadre de l'assurance maladie, nous vous remboursons les frais sur justificatifs en cas de maladie ou d'accident en Allemagne, en Autriche et dans tous les pays de l'UE ainsi qu'en Suisse, au Liechtenstein et dans les pays de l'espace Schengen, entre autres pour:

- le transport vers l'hôpital accessible le plus proche et retour
- le surcoût d'un rapatriement dans le pays d'origine médicalement rationnel jusqu'à 10.000,- EUR
- le rapatriement en cas de décès d'une personne assurée ou les frais de sépulture jusqu'à 25.000,- EUR

déduction faite d'une franchise de 25,- EUR par sinistre; peut également être exclue.

Remarques importantes

- La police d'assurance est votre justificatif de la couverture d'assurance souscrite. Un certificat d'assurance vous seront envoyés par nos services dès que votre demande aura été traitée.
- La prolongation de l'assurance est possible. En cas de prolongation du séjour, la durée de l'assurance convenue initialement ne peut être prolongée que si la demande de prolongation est parvenue à Care Concept AG sous forme écrite (My Care Concept, courrier, télécopie, courrier postal) avant l'expiration du contrat d'assurance initial et si l'assureur

EC_Beschreibung_CCAG_20231121

Care Economy

Assurances maladie à l'étranger pour hôtes et visiteurs étrangers



accepte expressément cette demande. En cas de prolongation, la couverture d'assurance n'est effective que pour les nouveaux sinistres survenus après la demande de prolongation.

- En cas de prolongation du contrat d'assurance, la prime à payer est la différence entre la prime due pour la période initialement choisie et la prime pour la nouvelle période totale demandée.

Ce qui n'est pas assuré: exclusions

L'assureur ne garantit pas:

- les maladies et affections déjà existantes ou connues au début de la couverture d'assurance ou au début de la prolongation du contrat, ainsi que leurs suites, et
- les suites de telles maladies et d'accidents ayant fait l'objet de soins dans les six mois avant le début de l'assurance ou avant le début de la prolongation du contrat.

Vous trouverez une description détaillée des prestations dans les conditions d'assurance.

Liste des primes Assurance maladie Care Economy				
Assurance maladie				
Durées jusqu'à ... jours	jusqu'à 64 ans sans franchise	jusqu'à 64 ans avec franchise	65-74 ans sans franchise	65-74 ans avec franchise
90	1,18 EUR / jours	1,00 EUR / jours	3,48 EUR / jours	2,95 EUR / jours
91 - 180	1,59 EUR / jours	1,35 EUR / jours	4,37 EUR / jours	3,70 EUR / jours
181 - 365	2,30 EUR / jours	1,95 EUR / jours	5,84 EUR / jours	4,95 EUR / jours
366 - 730	2,83 EUR / jours	2,40 EUR / jours	9,32 EUR / jours	7,90 EUR / jours

Le mode de paiement « mensuel » n'est possible que pour l'assurance maladie et seulement à partir d'une durée de 180 jours, en combinaison avec une autorisation de prélèvement.

Prime mensuelle Assurance maladie				
Durées jusqu'à ... jours	jusqu'à 64 ans sans franchise	jusqu'à 64 ans avec franchise	65-74 ans sans franchise	65-74 ans avec franchise
180 - 365	59,00 EUR / mois	50,00 EUR / mois	149,00 EUR / mois	126,00 EUR / mois
366 - 730	89,00 EUR / mois	75,00 EUR / mois	286,00 EUR / mois	242,00 EUR / mois

La durée maximale d'assurance (y compris toutes les prolongations) est de deux ans. En cas de prolongation, le prix à payer est la différence entre la période initiale et la nouvelle

EC_Beschreibung_CCAG_20231121



Care Economy
Assurances maladie à l'étranger pour hôtes
et visiteurs étrangers



période. S'il a été choisi le mode de paiement mensuel, ce dernier est maintenu pour la période de la prolongation.

Les frais de traitement des dommages accidentels sont couverts dans le cadre de l'assurance maladie. Les dommages d'invalidité permanente ne peuvent être couverts que par une assurance accidents. C'est pourquoi nous recommandons la souscription d'une assurance accidents.

Au-delà de l'assurance maladie, nous proposons (par contrat juridiquement distinct) une assurance responsabilité civile privée ou un pack assurance responsabilité civile privée + assurance accident comprenant:

Assurance responsabilité civile	Typ S	Typ M	Typ XL
Montant forfaitaire garanti pour les dommages corporels et matériels	1 Mio. EUR	2 Mio. EUR	2.5 Mio. EUR
Frais d'expulsion en garantie en cas de déclaration de prise en charge du souscripteur vis-à-vis des autorités allemandes	1.000,- EUR	2.000,- EUR	3.000,- EUR
Assurance conjointe des dommages matériels aux biens immobiliers loués, franchise 10%, minimum 250,00 EUR par sinistre	10.000,- EUR	25.000,- EUR	50.000,- EUR
Risque de perte de clés de logements (ou chambre ou appartement) privés, franchise 10%, minimum 100,00 EUR par sinistre	-	-	1.000,- EUR
Franchise par sinistre	250,- EUR	0,- EUR	0,- EUR
Assurance accidents	Typ S	Typ M	Typ XL
Montant de base pour invalidité	-	30.000,- EUR	40.000,- EUR
Montant maximal pour invalidité avec barème progressif 350%	-	105.000,- EUR	140.000,- EUR
Capital décès en cas de décès accidentel	-	15.000,- EUR	25.000,- EUR
Frais de sauvetage après un accident	-	7.500,- EUR	10.000,- EUR
Chirurgie esthétique consécutive à un accident	-	2.500,- EUR	5.000,- EUR
Prime mensuelle*	2,- EUR	4,- EUR	7,50 EUR
Prime minimale	10,- EUR	12,- EUR	15,- EUR

EC_Beschreibung_CCAG_20231121



Care Economy
Assurances maladie à l'étranger pour hôtes
et visiteurs étrangers



* La prime doit être payée en un paiement unique pour toute la durée de l'assurance. La couverture d'assurance n'est effective que si la prime a été payée intégralement. Vous trouverez l'étendue exacte des prestations dans les Conditions assurance accidents et responsabilité civile.

EC_Beschreibung_CCAG_20231121

